

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2021

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
EN GUADELOUPE - (N° 3780)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
Mme Benin

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 30, substituer aux mots :

« du service public de l'eau »

les mots :

« des services publics de l'eau et de l'assainissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.